



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS AU PUBLIC

Participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société S.A.S. DENJEAN GRANULATS pour le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Saint-Elix-le-Château

Par arrêté préfectoral du 02 mars 2023, une participation du public par voie électronique (PPVE) concernant le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Saint-Elix-le-Château, exploitée par la SAS DENJEAN GRANULATS, est ouverte **du 27 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus**.

Le projet vise à renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière, arrivant à échéance en 2025, pour une durée de 17 ans, ainsi qu'à étendre son périmètre vers le Nord-Est sur une surface de 21,8 ha (soit une superficie totale d'exploitation de 51,6 ha).

Le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Toute personne intéressée peut formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-upe@haute-garonne.gouv.fr.

Le présent avis est affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, dans les mairies des communes de Saint-Elix-le-Château, Carbonne, Salles-sur-Garonne, Rieux-Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne, Lavelanet-de-Comminges et Lafitte-Vigordane.

A l'issue de la procédure de PPVE, le préfet statue sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS DENJEAN GRANULATS.